

Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif
CENTRE COMMERCIAL 2026

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation
Territoriale de la République (NOTRe)

SOMMAIRE

1. Le Cadre général du budget	Page 3
2. Section de fonctionnement	
2.1. Dépenses de fonctionnement	Page 3
2.2. Recettes de fonctionnement	Page 4
3. Section d'investissement	
3.1. Dépenses d'investissement	Page 4
3.2. Recettes d'investissement	Page 4

1. Le Cadre général du budget

L'article L 2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des collectivités, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet communal.

Le budget centre commercial est un budget annexe du budget général (principal), qui retrace les dépenses et recettes prévues pour le fonctionnement et l'investissement du bâtiment situé place des arcades et qui regroupe : l'espace médical, des commerces et la salle famille.

Le budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	129 370.00 €	129 370.00 €
INVESTISSEMENT	50 200.00 €	50 200.00 €
TOTAL	179 570.00 €	179 570.00 €

Le Budget Primitif 2026, n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025.

Les inscriptions budgétaires seront donc réajustées au cours de l'année.

2. Section de fonctionnement

2.1. Dépenses

Chapitre / Dépenses	Budget 2026
011 - Charges à caractère général (eau, énergie, matériel entretien bâtiment, taxe foncière ...)	77 470,00 €
042 - Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	50 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (non-valeurs)	100,00 €
66 - Charges financières (remboursement intérêts des emprunts)	1 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles (réduction de recette sur exercices antérieurs)	500,00 €
Total dépenses de fonctionnement	129 370,00 €

Dépenses liées principalement au fonctionnement courant des locaux, aux amortissements et au remboursement des intérêts de l'emprunt.

2.2. Recettes

Chapitre / Recettes	Budget 2026
042 - Opérations d'ordre (amortissements des subventions d'équipement)	8 370,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers, charges commerces + esp méd)	121 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	129 370,00 €

Les subventions d'équipement reçues dans le cadre de l'aménagement de l'espace santé s'amortissent au même titre que les travaux effectués sur cet immeuble de rapport.

Les loyers et charges proviennent des locations des locaux suivants :

Espaces commerciaux :

Un magasin d'alimentation et une pizzeria.

Espace Santé pluridisciplinaire :

Un centre dentaire, un médecin généraliste, deux étioopathes, un cabinet d'infirmières, une psychologue et une orthoptiste.

3. Section d'investissement

3.1. Dépenses

Chapitre / Dépenses	Budget 2026
040 - Opérations d'ordre (amortissements des subventions d'équipement)	8 370,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (remboursement capital des emprunts)	23 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles (mobilier, informatique, mat bureau & divers)	4 330,00 €
23 - Immobilisations en cours (travaux bâtiment)	14 000,00 €
Total dépenses d'investissement	50 200,00 €

Dépenses affectées principalement au remboursement du capital de l'emprunt, et aux immobilisations pour l'entretien structurel du bâtiment et l'achat de matériels.

3.2. Recettes

Chapitre / Recettes	Budget 2026
040 - Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	50 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnements)	200,00 €
Total recettes d'investissement	50 200,00 €

Un emprunt de 350 000 € a été contracté en 2019.

Il est remboursé sur une durée de 15 ans avec un remboursement du capital de 23 189 € pour 2026.

Aucun emprunt n'est prévu en 2026.